
UNE NOUVELLE PLATEFORME POUR CONSULTER SON COMPTE DE TAXES EN LIGNE

Bonaventure, le 8 novembre 2022 – La Ville de Bonaventure est heureuse d’annoncer la mise en place d’un nouveau service en ligne. Il sera désormais possible d’accéder à son compte de taxes sur Internet grâce à la plateforme Voilà ! Un concours est également organisé pour inciter la population à s’inscrire.

Les citoyens pourront donc consulter leur compte et voir leur solde en tout temps à partir d’un ordinateur, d’un téléphone intelligent ou d’une tablette. Une application est également disponible. Des avis seront envoyés dès qu’un compte de taxes sera disponible et à chacune des échéances de paiement. Ceci permettra à la municipalité de diminuer son empreinte écologique, puisque c’est près de 3 000 comptes de taxes qui sont envoyés par la poste annuellement.

Tous les citoyens de la municipalité sont donc invités à créer leur profil sur le portail Voilà !, à inscrire leur propriété ainsi que leur compte de taxes, et à choisir l’option « **Recevoir uniquement mes comptes de taxes en ligne** ». Les citoyens qui souhaitent continuer de recevoir leur compte de taxes par la poste sont tout de même invités à se créer un profil pour bénéficier des autres avantages, mais ne seront pas éligibles au concours.

« C’est un service qui est mis de l’avant au bénéfice de la population, mais il permettra également d’améliorer l’efficacité de l’équipe de travail. La production, l’impression et l’envoi des comptes de taxes représentent plusieurs jours de travail pour notre équipe. Je crois qu’une grande part de la population utilisera ce service, la plateforme est simple d’utilisation et conviviale. », précise le maire, Roch Audet.

Un concours pour inciter les citoyens à s’inscrire à l’envoi du compte de taxes en ligne

Afin d’encourager les citoyens de Bonaventure à créer leur profil sur Voilà ! et à adhérer à l’envoi de leur compte de taxes en ligne, la Ville fera tirer trois certificats cadeaux de 100 \$ échangeables dans un commerce local au choix du gagnant. Pour éviter l’impression du compte de la prochaine année et pour participer au concours, l’inscription doit être faite au plus tard le 15 janvier 2023, minuit.

Cette plateforme a été développée par la Ville de L’Ancienne-Lorette avec la collaboration de PG Solutions, un développeur de logiciels qui s’adressent principalement au marché municipal québécois. Elle est maintenant utilisée dans de très nombreuses municipalités du Québec.

Les citoyens sont invités à communiquer avec la réception de l’hôtel de ville pour toute question. Les médias désirant de l’information supplémentaire peuvent contacter M. Roch Audet, maire de Bonaventure.

- 30 -

Information :

Roch Audet, Maire

maire@villebonaventure.ca

418 391-1486

Source :

Mélissa Dumont, agente de communication

communications@villebonaventure.ca

418 534-2313, poste 222